

SNUDI FO 13



L'ECOLE *Syndicaliste* des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 - Fax : 04 91 33 55 62
mail : snudifo13@free.fr - site : www.snudifo13.org

Directeur Publication : Louis BERNABEU (Imprimé sur Offset au siège) N° CPPAP : 1107 S 06275 ISSN : 0980 7586

BULLETIN N° 104

1 euro

Jun 2007

timbrage **Marseille St Ferreol**

Mouvement 2007 Intégration dans le corps des P.E. Congés de formation professionnelle Hors classe P.E.



→ les représentants du SNUDI FO rendent
compte de leur mandat.

Prime de transport : effet d'annonce !

Editorial : Les ministres changent, les revendications demeurent !

Grande première, le nouveau président de la République, a reçu les syndicats et le patronat, avant même de prendre ses fonctions à l'Elysée ! Laurence Parisot, présidente du MEDEF n'a pas caché sa joie, le chef de l'Etat étant décidé à s'attaquer aux « facteurs bloquant de notre société ».

Elle se fixe comme perspective de réunir les syndicats pour « articuler » le travail des interlocuteurs sociaux et les demandes, projets, agenda social du nouveau gouvernement. Le fameux « agenda partagé » visant à lier les « discussions- négociations » aux projets gouvernementaux et à y « associer » les syndicats.

Certes, la CGT-FO a pour habitude de juger aux actes. Cependant, les projets du nouveau gouvernement sont annoncés. En réponse aux exigences de l'Union Européenne, il faut continuer à remettre en cause, et vite, toutes les conquêtes sociales arrachées par les salariés : la sécurité sociale de 1945 dans son unité (soins médicaux, retraites, allocations familiales, indemnités des accidents du travail), le code du travail, la fonction publique et les statuts des agents, le droit de grève...

Pour la CGT-FO, la méthode a été rappelée par son Secrétaire Général, Jean-Claude MAILLY : on ne négocie pas si l'on nous dit « voilà le résultat à atteindre. » En effet, nous gardons notre indépendance au service des intérêts de salariés.

La fédération de l'enseignement FO a été reçue par le nouveau ministre de l'Education Nationale, M. DARCOS, le 29 mai (voir le compte-rendu en dernière page). Elle a réaffirmé les revendications des personnels qui attendent des réponses quant au maintien de leur statut, de leurs obligations de service, ainsi qu'à la création des postes nécessaires pour faire face aux besoins de la rentrée 2007.

A son niveau, c'est cette méthode qui préside à l'action du SNUDI-FO 13 dans la défense des dossiers collectifs ou individuels des collègues.

Vous aussi, jugez aux actes et adhérez au SNUDI-FO !

Martine DUPLUY. Secrétaire départementale

**La Force de FO
L'INDEPENDANCE**

**Collègues sans
affectation
après le premier
mouvement**

**Saisie des
vœux :
Du 15 au 24 juin**

**Groupe de
travail
Le 28 juin**

**Appelez le
syndicat !**

Sommaire : P1 : titres, éditorial, P2 et 3 : compte-rendus, prime transport, P4 : communiqués, syndicalisation

L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône, 13 rue de l'Académie, 13001, Marseille Tel : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62
Organe du SNUDI FO 13 Date dépôt légal : 14/03/07 Dir. de publication : L. Bernabeu. N° CPPAP 1107 S 06275 Imprimé sur offset au siège

CAPD du 10 mai 2007

Les élus FO rendent compte de leur mandat syndical

MOUVEMENT 2007 à titre définitif.

Quelques chiffres

Participation et satisfaction des vœux

Nbre de collègues	participant	obtenant satisfaction	restant sur leur poste	sans affectation
2006	3786	1444	853	1489
2007	3854	1364	883	1607

Directions vacantes : 69 (97 en 2006)

Postes spécialisés vacants :

6 options E 3 options F
26 Rééducateurs ! 5 Psychologues

Postes de Titulaires remplaçants vacants : 64

Le rôle des élus du SNUDI-FO :

Les délégués SNUDI-FO ont vérifié les barèmes et contrôlé le respect des vœux des syndiqués et de tous les collègues qui nous avaient transmis le double de leur fiche de vœux. Ils ont fait rectifier les erreurs relevées.

Les résultats officiels (CAPD du 10 mai)

Les affectations arrêtées à l'issue de la CAPD sont publiées sur notre site. Nous effectuons notre travail de contrôle. Des changements ont été effectués par les personnels de l'IA. Attention, si des changements sont maintenant peu probables, seul, le procès-verbal d'installation officialise l'affectation.

Pour les collègues sans affectation à l'issue de ce mouvement

Saisie des vœux

Liste des postes et ouverture du serveur prévue du **15 juin au 24 2007** sur le site Internet de l'IA (<http://www.ia13.ac-aix-marseille>)

Résultats

Groupe de travail le **jeudi 28 juin**

Les instructions pour la saisie des vœux du 2^{ème} mouvement seront consultables sur la circulaire de l'IA, dès sa parution sur le site.

Adressez un double de vos vœux au syndicat !

Permanence après le groupe de travail

L'intervention des élus du SNUDI-FO à la CAPD du 10 mai 2007

Un mouvement peu à peu vidé de sa substance

Le pourcentage de personnels ayant obtenu satisfaction a baissé à cause du nombre de postes bloqués et non accessibles comme par exemple :

- les postes de replis, dus au nombre bien trop important de fermetures.
- les postes réservés aux T1.

Postes « réservés » qui en fait, comme on l'a vu cette année, provoquent plus de désordre et de désagréments que de « confort ».

Postes qui, contrairement à ce qui était annoncé, sont parfois reconduits dans les mêmes écoles dont ils interdisent l'accès aux autres enseignants.

Les postes de remplaçants délaissés

C'était tout à fait prévisible avec la baisse annoncée de 30 % de l'ISSR, à la rentrée 2007. Le SNUDI-FO dénonce cette attaque qui va générer une aggravation des conditions de travail dans les écoles et une baisse de salaire pour les remplaçants.

LUYNES (école fléchée provençal)

Le SNUDI-FO s'est élevé à la fois contre la méthode employée et contre la mesure qui « punit » les personnels de cette école et a demandé qu'ils bénéficient des priorités de replis.

Postes spécialisés

Nous sommes intervenus pour que les postes spécialisés vacants soient utilisés pour augmenter les candidats stagiaires CAPASH.

Liste d'aptitude / Concours interne PE

Sur les 10 500 enseignants des Bouches du Rhône, 1 000 sont encore instituteurs et 340 sont logés.

Cette année, 570 postes offerts à la liste d'aptitude pour seulement 149 candidats !!!

Pour devenir PE, les collègues préfèrent, à juste titre, le concours interne à l'inscription sur la liste d'aptitude. Le concours interne permet une reconstitution de carrière qui place l'enseignant un échelon au-dessus de celui qui choisit la liste d'aptitude.

C'est pourquoi, le SNUDI-FO s'est élevé contre le fait que sur les **117 postes offerts au concours interne, seuls 104 ont été reçus. Il n'y a pas de petite économie pour l'administration, dans le cadre de la LOLF !**

CONGES FORMATION PROFESSIONNELLE

Barème :

AGS (1 an = 10 000, 1 mois = 100, 1 jour = 1) +

nombre de demandes successives non satisfaites (10000 par année) + réadapt (500000)

VER DROITS
SONT NOTRE
SEULE LOI

Tranches d'AGS	Demandes	Attribuées	Barème >	Barème <
0 à 5 ans	4	3	50400	40404
5 à 10 ans	43	7	110800	100400
10 à 15 ans	49	5	170305	150400
15 à 20 ans	77	4	730406	230314
20 à 25 ans	71	3	730925	290028
25 à 30 ans	22	2	340212	330211
+ 30 ans	20	6	350009	340300
Total	286	31		

HORS CLASSE PE 2007

Groupe de travail du 12 avril 2007

Le contingent est toujours aussi réduit : **57**

(1,15 % du nombre de PE à partir du 7^{ème} échelon)

Barème : note + échelon x 2 (+ un point ZEP)

En tenant compte de ces éléments, seuls les collègues ayant un barème ≥ 42 peuvent prétendre passer à la hors classe (20 de note et 11^{ème} échelon)

* 18 collègues ont eu un barème supérieur à 42 grâce à la bonification d'un point ZEP.

* Les collègues ayant 42 de barème sont départagés par l'AGS.

* Le collègue classé 57^{ème} a une AGS de 37, 244. Mais une liste plus longue a été retenue pour tenir compte du fait que 25 « retraitables » promouvables peuvent renoncer à leur retraite. Si les 25 renonçaient, ce qui est peu probable, on arriverait au 82^{ème} (AGS de 36,489).

L'élu FO est intervenu pour signaler que l'actuelle grille de notation aboutissait à priver des collègues de la note maximale indispensable et que cela était très mal vécu.

Aujourd'hui, mieux vaut ne pas être inspecté et atteindre ainsi 20 par réactualisation de la note, ce qui n'est plus possible avec l'inspection.

Le SNUDI-FO réaffirme la revendication clairement exprimée par la profession :

Abandon de cette grille de notation !

286 demandes pour « 312 mois » à attribuer.

Comment ça marche ?

☞ Les collègues sont classés par tranches d'AGS de 5 ans.

Un pourcentage de mois est attribué à chaque tranche d'AGS, il est proportionnel au poids relatif du nombre d'enseignants de chaque tranche.

Par exemple, si 22,5 % des enseignants ont de 5 à 10 ans d'ancienneté, 22,5 % de la dotation seront attribués à cette tranche d'AGS.

Une fois de plus la LOLF sévit et limite le droit des personnels au congé de formation.

Pourquoi ?

Quand un enseignant demande 8, 9 ou 10 mois de congé, l'administration considère, dorénavant, que son remplacement « coûte » un poste plein et elle y ajoute les deux mois d'été. On comptabilise ainsi respectivement 10, 11 ou 12 mois.

Avec ces deux mois supplémentaires, quand 5 enseignants obtenaient un congé, la LOLF limite maintenant ce nombre à quatre.

Il y a 31 candidats retenus.

17 avis (réservés, conditionnés ou défavorables) étaient données par des IEN.

Le SNUDI FO a défendu le droit pour tous les collègues à être candidat à un congé formation. FO considère en effet, qu'aucun avis ne peut justifier le retrait d'un collègue de la liste.

Nous avons contesté en particulier le fait qu'un collègue, bien placé pour obtenir un congé, soit barré parce que détaché cette année pour la même formation.

PRIME DE TRANSPORT : BEL EFFET D'ANNONCE !

ou... beaucoup de bruit pour rien .

L'IA vient de publier la circulaire mettant en œuvre le décret du 22 décembre 2006 sur la prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement de transport. En y regardant de plus près, on remarque que :

- **les personnels appelés à se déplacer, les titulaires remplaçants, n'y ont pas droit !** L'ISSR qui est une indemnité de sujétion, liée à cette fonction est assimilée à une indemnité de déplacement.

- seuls les **abonnements annuels sont retenus** (les abonnements mensuels sont acceptés jusqu'au 31 août 2007). Or qui peut avancer 400 € pour la RTM par exemple ?

En réalité, les conditions sont telles que peu de personnels pourront en bénéficier, alors que le **montant maximal mensuel est de 51,75 € !**

Néanmoins, pour les collègues amenés à prendre le train ou le car, n'hésitez pas à demander et à nous informer de tout problème rencontré.

FO reçue par les nouveaux ministres :

L'UIAPP- FO a été reçue par M. Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, le mardi 22 mai 2007

⇒ FNEC FP FORCE OUVRIERE reçue mardi 29 mai par le Ministre de l'Education nationale, Monsieur DARCOS.

SUPPRESSION DE POSTES : Le ministre a précisé qu'il avait pour mission de **réduire la dette** et de rétablir le budget. Il a repris la proposition du **non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite**, les gains devant être répartis entre la réduction de la dette et l'amélioration de la situation des agents.

FO, opposée au slogan "moins de fonctionnaires, mais mieux payés", a réitéré sa demande d'un examen approfondi des missions de service public à assurer, la qualité et l'égalité du service rendu aux citoyens et, bien entendu, des conditions de vie des agents (salaires - effectifs - déroulement de carrière - conditions de travail,...) avant de supprimer "à la hache" 50 % des départs en retraite (70 000 par an pour la F.P de l'Etat !), ce qui aurait inévitablement comme conséquence l'augmentation de la précarité dans la Fonction publique.

SALAIRES : Le ministre de la Fonction publique et le ministre du Budget ne faisant plus qu'un, FO a réitéré son exigence de **négociations salariales annuelles** avant le vote du budget de l'Etat.

FO a rappelé **qu'il était urgent de négocier l'évolution de la valeur du point d'indice pour 2007** (les 0,8 % de février 2007 étant portés au crédit de 2006) **et 2008**.

Enfin, FO a exprimé ses extrêmes réserves quant au slogan "travailler plus pour gagner plus", sachant que dans la Fonction publique, l'heure supplémentaire est payée 14 % moins chère que l'heure normale !

FO attend maintenant un positionnement clair du gouvernement sur le dossier salarial et indiciaire, notamment, et l'ouverture de négociations, le plus rapidement possible, pour répondre au malaise grandissant de la Fonction publique de l'Etat, territoriale et hospitalière.

Alors que la délégation FO insistait sur la nécessité de rétablir les postes supprimés, le nouveau ministre a tenu à indiquer qu'il inscrirait son action dans le cadre du projet présidentiel de réduction des dépenses publiques et des effectifs de fonctionnaires. 50% des « gains de productivité dégagés » serviraient à améliorer le pouvoir d'achat et les conditions de travail des personnels qui accepteraient de « travailler plus pour gagner plus. »

C'est dans cette optique qu'il a préconisé **l'ouverture d'une négociation sur la fonction enseignante en remettant tout à plat**. Débutant en novembre 2007, elle serait précédée par « un large échange de vue avec les « partenaires » dès la fin juin. Tel serait le sens des annonces à venir concernant le décret DE ROBIEN relatif aux obligations de service des enseignants du second degré.

La délégation FO a rappelé son attachement **au statut général de la Fonction publique** et a demandé l'abandon de l'évaluation-notation des personnels IATOSS, et le rétablissement des décrets de mai 1950 (certifiés et agrégés) et de 1992 (PLP) définissant les obligations de service uniquement en heures d'enseignement et dans la discipline de sa qualification, comme condition indispensable à l'ouverture de négociations permettant l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Concernant le projet de décret relatif aux **Etablissements publics d'Enseignement primaire**, le Ministre, bien que favorable à ce projet, a indiqué que sa publication n'était pas à l'ordre du jour pour la prochaine rentrée.

Au sujet de la « **carte scolaire** », la délégation fédérale a rappelé l'attachement de la CGT FO à l'égalité des droits des citoyens face au service public d'enseignement, ce qui nécessite le maintien et le respect de la sectorisation et l'attribution des moyens nécessaires à son bon fonctionnement, toute réforme de la carte scolaire risquant de déstabiliser toute l'institution scolaire.

A la question posée par la **délégation pour l'avenir des personnels AVS et EVS**, le Ministre a indiqué qu'il pensait pouvoir annoncer prochainement de bonnes nouvelles sur la prolongation de leurs contrats à la fin juin. La Fédération sera vigilante sur les suites de cette réponse.

Concernant la situation extrêmement préoccupante de la rentrée scolaire (suppression de milliers d'emplois entraînant des milliers de fermetures d'écoles, de classes, de sections, de postes dans toutes les catégories), le Ministre a accepté **que tous les dossiers qui n'auraient pas trouvé de solution au niveau local, puissent être présentés à ses services par notre Fédération**.

SNUDI-FO 13 Cotisations 2007

(66% déductibles des impôts)

Un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en temps utile.

● **Cotisation de base** = carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels (fonction de l'échelon, Voir entre parenthèses).

Echelons	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs		119 € (8,25€)	122 € (8,5€)	125 € (8,75€)	131 € (9,25€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	158 € (11,5€)	170 € (12,5€)
Prof. Ecoles	125 € (8,75€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	149 € (10,75€)	155 € (11,25€)	170 € (12,5€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)

Echelons	1	2	3	4	5	6	7		
Hors Classe	164 € (12€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)	218 € (16,5€)	230 € (17,5€)	242 € (18,5€)		

Mi-temps : Demi-cotisation	PE Stagiaire IUFM :75 €	Retraité :75 €	Etudiant IUFM :20 €
----------------------------	-------------------------	----------------	---------------------

● **Majorations** : AIS, IMF: 4 € / CPC: 10 € / Chargé école: 2 € / Dir 2-4 cl.: 6 € / Dir 5-9 cl.: 10 € / Dir 10 cl. et+: 13 €

✂.....**Bulletin d'adhésion**
Cotisation de base+ Majoration=€

Nom et Prénom.....Adresse:.....

Tel. personnel, portable :.....e – mail :

Fonction, Ecole :.....

EchelonPE /Instit. **déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)**